

« Nous nous sommes tant aimés » : les ruptures familiales et la statistique

Bilan à trois ans du suivi des recommandations du groupe de travail du Cnis

La croissance du nombre de séparations conjugales à partir des années 1970 a entraîné l'apparition dans les observations statistiques et sociologiques de nouvelles formes et façons de faire famille. Or les ruptures conjugales, qu'il s'agisse de séparations ou de décès d'un des conjoints ou concubins, ont un impact immédiat sur le niveau et les conditions de vie des adultes et des enfants concernés mais aussi des effets de long terme. Le Cnis a constitué un groupe de travail sur ces thématiques, qui a rendu ses conclusions en 2016. Ce numéro de Chroniques retrace la genèse de ce groupe, les recommandations qui en ont émané et la façon dont les services producteurs de données sur les ruptures familiales s'en sont emparés par la suite, mettant en place un processus d'information mutuelle et de coordination de leurs travaux. Il offre enfin un éclairage sur les évolutions de l'appareil statistique sur le sujet depuis 2016.

En 2014, le Haut Conseil de la famille (HCF) produisait un rapport sur les ruptures familiales¹. Identifiant des manques dans les données à disposition, le Haut Conseil préconisait alors la mise en œuvre d'un programme d'études et de recherches, dont l'objectif serait de mieux éclairer l'action publique pour soutenir les familles vivant ces situations. Il s'est tourné vers le Conseil

national de l'information statistique qui, compte tenu de la pertinence des observations formulées et de la cohérence avec les orientations de son programme de moyen terme sur la période 2014 à 2018, a mis en place un groupe de travail dédié à ces questions en mars 2015. Présidé par Claude Thélot, ce groupe de travail a rendu son rapport en mars 2016².

1. « Les ruptures familiales – État des lieux et propositions », Haut Conseil de la famille, avril 2014.

2. Thélot C., Bourreau-Dubois C. et Chambaz C., « Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance » - Groupe de travail du Cnis, Rapport n° 144, février 2017.



Création d'un groupe de producteurs sur les ruptures familiales pour suivre les recommandations du rapport Thélot

Les recommandations de ce rapport sont articulées autour de cinq grands axes. Le premier concerne la création et le fonctionnement d'un groupe stratégique dont l'objectif serait d'impulser et de coordonner sur cinq ans la production et la diffusion de données et d'études sur la thématique. Le deuxième définit de nouvelles nomenclatures des situations familiales qui tiennent compte de la présence d'enfants en-dehors du logement et précise les liens de filiation des enfants et adultes présents dans le même logement. Le troisième axe, rassemblant dix des trente recommandations, préconise de mobiliser, enrichir et valoriser les sources de données existantes. Le quatrième recommande de favoriser le développement d'études et recherches à partir des données disponibles. Le cinquième enfin, préconise la mise en œuvre d'une enquête statistique spécifique sur l'organisation des familles après rupture.

Les services et organismes producteurs de données statistiques sur les ruptures familiales - dont certains membres avaient pris une part active au groupe du Cnis - ont ensuite décidé de constituer à leur tour un groupe de réflexion et d'échange pour animer la mise en œuvre du rapport Thélot.

Ainsi, depuis septembre 2016, des représentants de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), de la direction de l'animation de la recherche, des études et de la statistique du ministère du Travail (Dares), de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (Depp), de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Solidarités et de la Santé (Drees), de l'Institut national des études démographiques (Ined), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice et du service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire se réunissent régulièrement sur la thématique des ruptures familiales.

S'informer et se coordonner entre producteurs de données pour une meilleure valorisation des statistiques sur ce thème

Ce groupe, animé par la Cnaf, la Drees et l'Insee, a été conçu d'abord comme un groupe technique, dont l'objectif premier est une information mutuelle sur les travaux en cours et un partage des résultats d'études, à des fins de coordination de l'ensemble des producteurs de données statistiques sur les ruptures familiales.

Il s'est d'abord fixé comme objectif de rassembler l'information existante pour la mettre à disposition des utilisateurs.

Ainsi, il a décidé de mettre en place une **page Internet commune**³, qui recense les travaux de ses différents membres et quelques travaux de recherche récents ou faisant référence aux ruptures familiales. La page, hébergée par la Drees sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé, classe les études par grandes thématiques (démographie, conditions de vie et arrangements quotidiens, logement, revenus et marché du travail, publications méthodologiques). Elle fait le lien avec les descriptifs des sources mobilisées dans les publications listées, ainsi qu'avec des productions de chiffres actualisés annuellement en lien avec les ruptures familiales (nombre de divorces ou niveau de vie et taux de pauvreté par type de ménage, par exemple). L'objectif est de centraliser l'information (corpus des publications statistiques récentes, sources utilisables) pour la rendre plus facilement accessible aux personnes intéressées. Les membres du groupe s'informent mutuellement de la parution de publications sur la thématique.

Par ailleurs, pour faire la synthèse des travaux menés par chacun et permettre de mieux évaluer les avancées par rapport à la situation de 2016, le groupe a effectué un bilan de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Thélot, deux ans après. Une **note commune de bilan** a ainsi été présentée devant la commission du Cnis « Démographie et questions sociales » en novembre 2018⁴ ; elle a également été transmise à l'actuel Conseil de la famille du Haut Conseil de la

famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), qui poursuit les travaux du HCF sur la thématique.

La constitution de ce groupe de producteurs avait aussi pour objectif de s'accorder sur des **orientations communes dans la mise en œuvre des recommandations du rapport**.

Les producteurs concernés ont notamment fait le choix de privilégier les recommandations du troisième axe du rapport du Cnis, visant à améliorer la valorisation des sources de données existantes. De nouveaux travaux d'exploitation des sources existantes devraient être conduits au préalable de l'examen d'une éventuelle enquête dédiée à la thématique des ruptures. Ce choix a fait consensus, au regard notamment du coût important d'une nouvelle enquête statistique, tant financier qu'humain, et de considérations d'opportunité. D'une part, la production d'une enquête nouvelle mobiliserait fortement les moyens des services qui en auraient la charge, et se ferait donc nécessairement au détriment d'études et d'analyses à partir des sources déjà existantes - ces sources étant pourtant susceptibles de fournir des résultats nouveaux disponibles beaucoup plus rapidement. D'autre part, certaines sources étaient en 2016 en pleine évolution, comme la feuille de logement du recensement de la population ; d'autres comme l'échantillon démographique permanent étaient dans une phase de montée en charge des exploitations. Le groupe de producteurs réunis souhaitait avoir une meilleure visibilité des possibilités d'utilisation de ces sources, afin de pouvoir évaluer plus précisément les manques de l'appareil statistique et préciser le besoin d'une enquête en propre à moyen terme.

Mieux prendre en compte les ruptures familiales dans les enquêtes existantes

Concomitantes ou faisant suite aux recommandations du Cnis, les évolutions de plusieurs sources de données permettent de progresser sur le repérage des configurations familiales.

Depuis 2018, la feuille de logement de **l'enquête annuelle du recensement** a été modifiée de

3. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/famille-enfance-jeunesse/article/les-ruptures-familiales-les-separations-et-les-familles-separees>

4. Note disponible sur le site du Cnis <https://www.cnis.fr/evenements/demographie-questions-sociales-2018-2e-reunion/?category=1092>

manière à pouvoir, dans sa version Internet, décrire les liens deux à deux de l'ensemble des habitants du logement et, dans sa version papier, plus contrainte, repérer les familles recomposées et avoir, pour les enfants dont les parents se sont séparés, une estimation du temps passé chez chacun de ses deux parents. Ces nouveautés devraient permettre la mise en œuvre de la nomenclature agrégée des types de famille préconisée par le rapport du Cnis, après expertise et consolidation des résultats obtenus. Les résultats du recensement pourront être déclinés selon cette nomenclature chaque année à partir du recensement de la population 2020 (disponible en 2023).

L'Insee a conduit un travail d'expertise sur les structures familiales dans les **enquêtes Emploi**, qui servent de marges de calage à nombre d'enquêtes auprès des ménages. Suite à ces travaux, il est envisagé d'intégrer dans les redressements mis en œuvre pour les enquêtes Emploi des modèles de non-réponse qui tiennent compte de la présence d'enfants et de la vie en couple ou pas. Cela pourrait aboutir à une meilleure prise en compte des familles monoparentales.

L'enquête de la Depp auprès des familles des enfants du **panel d'élèves entrés au CP** en 2011 est menée tous les quatre ans afin de pouvoir relier les trajectoires scolaires à des informations précises sur le milieu familial de l'élève et la manière dont ses parents envisagent sa scolarité. La prochaine sera collectée en 2020. Les questions décrivant les configurations familiales dans lesquelles vivent les enfants ont été améliorées (repérage des familles recomposées et des résidences alternées, notamment).

Des efforts ont par ailleurs été faits pour améliorer les possibilités d'analyse. Ainsi, la dernière **enquête Budget de famille** de l'Insee, conduite en 2016-2017, comprend un suréchantillon de familles monoparentales, dont l'objectif était d'atteindre des effectifs suffisants pour détailler davantage les analyses des

dépenses de consommation de ce type de famille (selon l'âge des enfants, par exemple).

L'**enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants** de la Drees, comprend également depuis sa dernière édition en 2013 un suréchantillon de familles monoparentales, qui a permis d'étudier l'organisation des mères vivant seules avec leurs enfants pour l'accueil de leurs enfants de moins de 3 ans⁵. Il sera reconduit pour la collecte de la prochaine enquête, fin 2020.

Bémol de ces progrès en matière de connaissance statistique sur les ruptures familiales, la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle (loi 2016-1547 du 18 novembre 2016) a conduit au transfert d'une partie des divorces par consentement mutuel vers les notaires, sans que soit prévu de dispositif de remontée administrative des données statistiques malgré les alertes du service statistique ministériel. Le champ couvert par les données des tribunaux est devenu partiel et l'enjeu est désormais de reconstruire un système statistique sur les divorces.

Valoriser davantage les sources existantes par des études et des publications

Grâce à la confrontation des différentes sources qui le composent, l'**échantillon démographique permanent** (EDP) permet de mesurer l'ensemble des ruptures, y compris les ruptures d'unions libres. Conformément aux recommandations du groupe de travail du Cnis, l'utilisation de cette source pour l'analyse des ruptures familiales s'est beaucoup développée. L'EDP a ainsi été mobilisé par l'Insee pour analyser la résidence des parents après leur séparation, pour analyser les caractéristiques des couples en union libre et leurs ruptures ou pour étudier les évolutions de niveau de vie des parents à la tête d'une famille monoparentale suite à une séparation, quel que soit le type d'union précédente. L'Ined l'a mobilisé pour étudier les mobilités résidentielles (qualité du logement, distance) après séparation, selon le sexe, la présence

d'enfants et les modalités de résidence de ces derniers. Des études et expertises sont également en cours à l'Ined à partir de cette source pour analyser la multirésidence, notamment des enfants de parents séparés, et à la Drees, pour suivre le mode de résidence des enfants les cinq années suivant la séparation de leurs parents.

Parmi les nouvelles sources exploitables, les fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli) constitués à partir des sources fiscales, ont récemment été utilisés par l'Insee pour éclairer la situation et l'implantation géographique des enfants vivant en résidence alternée.

D'autres sources ont pu être mobilisées sur la thématique des ruptures familiales, même lorsque celle-ci était éloignée de leur sujet initial. Ainsi, la Drees a publié, à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) deux études sur les caractéristiques propres des jeunes adultes ayant des parents séparés.

De manière générale, depuis janvier 2016, les membres du groupe de producteurs comptent à leur actif plus de vingt publications méthodologiques ou d'études sur les ruptures familiales à partir d'enquêtes auprès des ménages en population générale ou auprès des allocataires des Caf, de sources de données administratives, d'enquêtes qualitatives ou de revues de littérature⁶.

Les projets du groupe de producteurs dans les années à venir

Des projets d'études sur cette thématique sont encore prévus par les membres du groupe pour éclairer des dimensions qui restent peu analysées ou actualiser des résultats anciens.

La Drees a, par exemple, entamé des études sur les beaux-parents ainsi qu'une étude, à partir de l'EDP, sur les évolutions des modalités de résidence des enfants au cours des années qui suivent la séparation. L'Insee va publier à l'automne 2019 un article mettant en lumière

5. Boyer D. et Guillaume S., 2016, « **Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de trois ans aux crèches et aux grands-parents** », *Études et Résultats*, DREES, n° 960

6. Pour retrouver ces études, voir <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/famille-enfance-jeunesse/article/les-ruptures-familiales-les-separations-et-les-familles-separees>

l'impact des remises en couple sur le niveau de vie des parents séparés à la tête de familles monoparentales. Une étude sur les évolutions des configurations familiales est également en cours à l'Insee. Enfin, des travaux sur les conséquences économiques des ruptures d'union après 50 ans sont en cours à l'Ined.

Parmi les sources à venir, il a été décidé au niveau européen que le module secondaire des enquêtes **Statistiques sur les ressources et les conditions de vie** (SRCV, *Statistics on income and living conditions, SILC*) prévu en 2021 porterait sur les arrangements et les conditions de vie des enfants vivant dans des familles séparées ou recomposées. Il permettra de faire des comparaisons internationales. Les discussions sont en cours à Eurostat sur le contenu de ce module, et sont suivies par l'Insee. Ce module devrait permettre de distinguer les ménages selon qu'ils aient des enfants dans le logement uniquement, en-dehors du logement uniquement, dans et hors du logement. Le module comporte des questions sur le nombre de nuits passées par les enfants dans le logement, la fréquence des contacts entre parents et enfants, leurs relations...

La reconduction de l'**enquête Famille** adossée au recensement de la population, dont la dernière édition date de 2011 (enquête Famille et Logement) est en discussion à l'Insee. Bien que la nouvelle feuille de logement du recensement permette de disposer annuellement d'informations qui n'étaient connues que tous les dix ans environ grâce à cette enquête, comme la répartition entre familles monoparentales, recomposées et « traditionnelles », cette enquête reste un complément indispensable pour les analyses. Elle permet en effet de connaître l'origine et l'ancienneté de la monoparentalité, de savoir par exemple si des enfants vivent complètement en-dehors du logement. Le questionnaire est évolutif et adapté lors de chaque édition. Il est notamment envisagé d'y introduire davantage d'événements biographiques datés qu'en 2011, et de chercher à rattacher précisément les enfants aux unions dont ils sont issus.

Les évolutions du paysage institutionnel autour du paiement des **pensions alimentaires** (création de l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires en 2017, adossée à la Cnaf et à la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole) pourraient à terme fournir des données mobilisables par la statistique publique. La Cnaf lance à l'été 2019 une enquête en ligne auprès de créanciers et de débiteurs pour les interroger sur leur rapport à la pension alimentaire et les logiques qui sous-tendent le paiement ou le non-paiement de celle-ci.

Par ailleurs, tout en concentrant son attention sur l'amélioration des sources existantes et leurs exploitations, le groupe des producteurs a gardé en ligne de mire la possibilité d'une **enquête spécifique sur les ruptures familiales**.

La Drees a notamment piloté une enquête qualitative sur la coparentalité après une séparation, dans un contexte de recombinaison familiale pour au moins un des deux parents. Cette étude a été menée pour la Drees par le cabinet Asdo Études en 2017-2018 auprès de 70 personnes. Au-delà des analyses sur les choix et les changements de modalités de résidence des enfants et des arrangements financiers entre ex-conjoints, elle avait également pour objectif de tester le principe de quelques procédés applicables à une enquête statistique, notamment l'interrogation dite « en miroir » des deux membres d'un ex-couple. Les objectifs fixés en la matière pour cette enquête qualitative ont été atteints, mais avec une certaine difficulté : obtenir l'accord des deux anciens conjoints et obtenir les coordonnées précises de l'un en passant par l'autre a nécessité des adaptations de protocole et d'argumentaire. Au regard de cette expérience, il semble que l'opportunité des entretiens en miroir dans une enquête statistique devrait être établie en fonction des thématiques et objectifs de l'enquête, avec une idée préalable précise de leur utilisation et de la manière de traiter les informations parfois contradictoires qui pourront être recueillies. Il ressort toutefois de l'étude que ce type

d'entretien permet d'avoir une vision complète des ressources financières et des dépenses qui gravitent autour de l'enfant, ainsi que de sa prise en charge et des configurations familiales dans lesquelles il vit, que ne permet pas nécessairement un entretien unique. Corrélativement, cela signifie que si des entretiens en miroir s'avéraient trop difficiles pour des raisons méthodologiques, l'enquête pourrait perdre de son intérêt, car elle ne permettrait pas d'étudier proprement certaines thématiques les plus importantes.

Lors de sa réunion en juin 2019, le groupe a pris connaissance de ces observations et abordé la possibilité d'une enquête statistique sous un angle pratique. Le groupe estime difficile de se prononcer sur l'opportunité d'une éventuelle enquête dédiée aux ruptures familiales : les progrès effectués en matière de connaissance ne la rendent pas indispensable mais sont loin de la rendre caduque pour autant. Poursuivant les principes qu'il s'est fixés depuis sa création, le groupe envisage de rédiger une note dressant une synthèse des chiffres et analyses qu'il est ou sera possible de produire à partir de l'existant. D'un point de vue pratique, le groupe a pointé lors de cette réunion les contraintes de moyens et de calendrier des institutions qui pourraient être impliquées, estimant qu'une enquête spécifique aux ruptures familiales ne pourrait que difficilement être envisagée avant 2026-2027. Une échéance plus proche la ferait entrer en concurrence directe avec la reconduction de l'enquête Famille, jugée prioritaire par tous. Les futures évolutions du paysage institutionnel, comme la possible création d'une agence de gestion des pensions alimentaires, sont susceptibles de faire évoluer les besoins en la matière. ■■■

Guillemette Buisson et Emilie Raynaud
Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques